

Nouvelles

Octobre 2025



- Nouvelles du concours 2025 du Fonds d'innovation
- Nouveau processus visant les ententes multiétablissements
- Rappel : achèvement en temps opportun des projets d'infrastructure
- Mise à jour relative aux dépenses de voyage et d'accueil
- Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements
- Modifications à venir dans le SGCF relatives à votre CV
- Guide de référence sur l'infrastructure de recherche numérique
- Découvrez comment notre financement renforce des secteurs économiques clés
- Dates importantes à retenir

Nouvelles du concours 2025 du Fonds d'innovation

Le concours 2025 du Fonds d'innovation est bien engagé. En septembre, nous avons terminé la deuxième étape du processus d'évaluation. Dix comités d'évaluation multidisciplinaires ont examiné les propositions en fonction des trois objectifs du concours et formulé des recommandations de financement. Comme celles-ci dépassent le budget disponible, nous devons procéder à une troisième et dernière évaluation. Un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial se réunira donc le 5 novembre prochain. Ce dernier établira la liste finale des propositions qui soutiennent le mieux notre mandat, répondent aux objectifs du concours et constituent le portefeuille d'investissement le plus avantageux possible pour le Canada. Notre conseil d'administration rendra ses décisions de financement le 2 décembre, et les résultats vous seront communiqués au cours des jours qui suivront.

Nouveau processus visant les ententes multiétablissements

Conformément à la **section 6.2.6** de notre *Guide des politiques et des programmes de 2024*, lorsque vous partagez la contribution qui vous a été octroyée avec d'autres établissements admissibles, vous êtes tenus de nous soumettre une copie de l'entente entre établissements dûment signée avant que l'entente de contribution financière ne soit conclue. De même, lorsque l'infrastructure est hébergée par un organisme non admissible, vous êtes tenus de nous soumettre un protocole d'entente avant que l'entente de contribution financière ne soit conclue. Or, cette procédure entraîne souvent des retards dans la signature des ententes de contribution financières, en plus de nuire à la plus importante des étapes : la mise en œuvre rapide de vos projets. Afin de remédier à ces contretemps et de vous permettre de mettre vos projets en œuvre plus efficacement, et ce, tout en respectant les délais prévus à la **section 4.1.1** de notre guide, vous **n'êtes plus tenus** de nous envoyer une copie de ces ententes, mais vous devez toutefois les conserver dans vos dossiers, comme il est indiqué ci-dessous.

En vertu de ce processus révisé, vous pourrez soumettre votre formulaire de finalisation d'une contribution financière **avant** que ne soient signées les ententes entre établissements. Nous émettrons alors l'entente de contribution financière et, habituellement, verserons le paiement initial. Une fois que toutes les ententes entre établissements requises auront été signées, vous nous en aviserez de sorte que nous pourrions planifier et effectuer les paiements subséquents. Vous devrez toutefois conserver ces ententes dans vos dossiers aux fins de vérification, et les mettre à notre disposition si nous vous le demandions. Ces modifications toucheront les projets pour lesquels une entente de contribution financière, révisée ou non, aura été conclue après la publication d'une version actualisée de notre *Guide des politiques et des programmes* sur notre site Web, ce que nous prévoyons faire au cours de l'hiver.

Rappel : achèvement en temps opportun des projets d'infrastructure

Comme nous l'avons annoncé dans **l'édition de juin 2024 des Nouvelles de la FCI** et présenté par la suite dans la version d'octobre 2024 de notre *Guide des politiques et des programmes* (**section 4.1.1**), nous avons resserré les échéances de mise en œuvre afin de respecter le profil de dépenses décrit dans notre accord de contribution conclu avec le gouvernement du Canada. Dans le souci d'assurer la mise en œuvre efficace des projets en temps opportun, nous cherchons constamment à améliorer nos processus. Notre nouvelle approche en matière de finalisation des projets multiétablissements, telle que décrite ci-dessus, s'inscrit dans ce cadre. Néanmoins, il est primordial que vous continuiez de veiller à la mise en œuvre rapide de tous les projets que nous finançons.

Dans la pratique, ces nouvelles échéances s'appliqueront aux projets dont la décision de financement aura été rendue le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date. Ce moment coïncide avec l'intégration des nouvelles lignes directrices à nos divers programmes de financement et ce qui est énoncé dans le *Guide des politiques et des programmes* de 2024. Compte tenu du fait que certains projets antérieurs ont été planifiés avant l'annonce de ces échéances, nous pourrions faire preuve de souplesse, au cas par cas, à l'égard des projets ayant obtenu du financement avant cette date, tout en continuant à compter sur leur achèvement en temps opportun.

Il peut arriver, exceptionnellement, que certains projets d'infrastructure soient plus longs à réaliser. Nous vous invitons à ne pas écarter ces projets, mais plutôt à communiquer avec nous avant de soumettre votre proposition afin que nous puissions continuer à travailler ensemble en faveur d'une recherche canadienne de haute qualité, de pointe et concurrentielle.

Nous vous remercions de votre soutien à cet égard, car une collaboration continue est cruciale pour que les chercheurs et chercheuses aient à leur disposition les outils nécessaires pour innover.

Mise à jour relative aux dépenses de voyage et d'accueil

Le gouvernement du Canada exige que de nouvelles clauses relatives aux dépenses de voyage et d'accueil soient ajoutées à notre accord de contribution. Ces modifications auront une incidence sur les projets que nous finançons. Elles seront intégrées dans la version actualisée de notre *Guide des politiques et des programmes* ainsi que dans celle du cadre de suivi du Fonds des initiatives scientifiques majeures, qui seront publiées cet hiver. Les principales modifications sont les suivantes :

- Les dépenses de voyage et d'accueil doivent être conformes aux **directives sur les voyages du Conseil national mixte** et aux normes établies par la **Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements** actuelle du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- Vous êtes tenus de soumettre un rapport financier au moins une fois par année, au plus tard le 15 juin, pour tout projet comprenant des dépenses de voyage. Dans le cas des projets financés par le Fonds des initiatives scientifiques majeures, ces frais peuvent englober à la fois les dépenses de voyage et d'accueil. Ces rapports sont essentiels afin que nous soyons en mesure de respecter nos obligations annuelles vis-à-vis du gouvernement du Canada et relativement à la production de rapports sur les dépenses de voyage et d'accueil. De ce fait, ces dépenses pourraient être jugées inadmissibles advenant un retard dans la soumission de votre rapport financier.

Ces modifications ne toucheront que les projets pour lesquels une entente de contribution financière, révisée ou non, a été signée à la suite de la mise à jour du *Guide des politiques et des programmes* sur notre site Web.

À compter du 1^{er} avril 2026, les dépenses de voyage et d'accueil liées aux projets financés par le Fonds des initiatives scientifiques majeures devront être inscrites à titre de dépenses distinctes dans les mises à jour budgétaires annuelles effectuées dans le Système de gestion des contributions financières de la FCI (SGCF) et déclarées de la même manière dans les rapports portant sur l'exercice financier s'amorçant à cette date.

Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements

Nous tenons à vous remercier d'avoir soumis vos rapports d'avancement de projet et rapports financiers. Le taux de soumission s'élève à plus de 99 % dans le premier cas, et à 90 % dans le second.

Les données recueillies grâce aux quelque 2 000 rapports d'avancement de projet attendus cette année serviront à élaborer notre *Rapport sur les résultats* annuel. Ce dernier est l'un de nos principaux outils de reddition de comptes dans lequel nous présentons à nos parties prenantes les retombées du financement de l'infrastructure de recherche. Nous comptons publier le *Rapport de 2025 sur les résultats* sur notre site Web au début de l'année 2026.

Ces nouvelles données tirées des rapports d'avancement de projet serviront également à enrichir notre tableau de bord interactif en ligne qui fournit des renseignements actualisés quant aux tendances relatives aux principaux résultats et retombées obtenus au cours des dernières années. Un tableau de bord interactif présentant les résultats des projets financés par le biais du Fonds des collèges sera également publié sur notre site Web dès cet automne.

Par ailleurs, les rapports financiers nous aident à réaliser nos analyses financières annuelles (ce qui nous permet d'adopter une approche fondée sur le risque en ce qui concerne nos versements), et à bien gérer les projets. Nous effectuons des suivis lorsque nous identifions des enjeux dans les rapports. Il est important que vous traitiez ces enjeux dans les plus brefs délais.

Il convient de noter que vous devez produire un rapport du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) chaque année, que vous ayez des dépenses réelles ou prévues à déclarer ou non.

La date limite pour soumettre les rapports financiers intermédiaires et les rapports annuels du FEI était le 15 juin alors que celle pour les rapports d'avancement de projet était le 30 juin.

Si vous avez des rapports d'avancement de projet ou des rapports financier en suspens, vous êtes priés de les soumettre dans les plus brefs délais. Sachez que, si ces rapports n'ont pas été reçus au 17 novembre 2025, nous suspendrons les versements pour l'ensemble de vos projets (y compris les nouvelles contributions à finaliser, le cas échéant). Les versements reprendront une fois que tous les rapports attendus auront été soumis et que toute autre problématique en suspens aura été résolue.

Plus tôt en octobre, nous avons envoyé une note aux personnes concernées (la personne chargée de l'administration du compte d'un établissement ainsi que celle chargée de la liaison d'un établissement avec notre organisme) afin de les informer des rapports dont l'échéance aurait été dépassée. Vous pouvez également consulter à tout moment la page de votre établissement dans le SGCF afin de prendre connaissance de tout retard dans la soumission des rapports.

Modifications à venir dans le SGCF relatives à votre CV

Nous n'aurons bientôt plus recours au CV commun canadien (CVC), en raison de sa mise hors service. Ainsi, à compter du 31 mars 2026, les chercheurs et les chercheuses ne pourront plus remplir leur CV dans le SGCF à partir du contenu du CV commun canadien. **Découvrez-en** plus à propos de ces changements et comment les chercheurs et les chercheuses peuvent récupérer leurs renseignements personnels à partir du CV commun canadien.

En février 2026, nous intégrerons l'identifiant **ORCID** au SGCF, de sorte que les chercheurs et les chercheuses pourront y remplir leur CV à l'aide des champs clés du profil qu'elles et ils auront créé dans ORCID. Nous comptons également améliorer progressivement l'intégration d'ORCID au SGCF et au printemps 2026, mettre en place un système de reconnaissance des contributions et des évaluations à l'intention des chercheurs et chercheuses ainsi que des évaluateurs et évaluatrices.

Pour toute question concernant ces changements, écrivez-nous à aide@innovation.ca.

Guide de référence sur l'infrastructure de recherche numérique

En collaboration avec l'**Alliance de recherche numérique du Canada**, nous avons élaboré un guide de référence intitulé « **Voies d'accès au financement** » afin de vous aider à déterminer à quel organisme il convient de vous adresser pour combler vos besoins en matière de calcul informatique. C'est en favorisant le partage des ressources que nous pouvons optimiser la valeur des investissements dans l'infrastructure de calcul informatique. Ainsi, nous nous attendons à ce que toute ressource de calcul informatique, nouvelle ou additionnelle, financée dans le cadre de nos concours soit, de manière générale, hébergée, gérée et exploitée par l'Alliance. Cependant, dans certains cas, pour des raisons évidentes, il convient que les ressources de calcul informatique soient hébergées, gérées et exploitées par des établissements particuliers. Consultez le guide de référence pour obtenir un complément d'information à ce sujet.

Découvrez comment notre financement renforce des secteurs économiques clés

Nous avons lancé une nouvelle initiative de contenu qui illustre la manière dont nos investissements soutiennent des secteurs clés du Canada : le logement abordable, la sécurité et la souveraineté, la fabrication de pointe, l'agroalimentaire et l'agriculture de pointe, ainsi que l'énergie. Un dossier consacré à la quantique et à l'IA sera diffusé au cours des prochaines semaines. Cette série qui s'intitule « **Investissements stratégiques, retombées nationales** » présente des laboratoires et des exemples de succès provenant de vos établissements partout au pays. Elle souligne le rôle essentiel que joue la recherche dans ces domaines d'importance au Canada. Nous continuerons à enrichir ces pages au fil des mois et diffuserons massivement leur contenu auprès du gouvernement et de diverses parties prenantes.

Dates importantes à retenir

1 et 2 décembre 2025	Séance de notre conseil d'administration
----------------------	--

Restons en contact. Tenez-vous au courant de nos activités et annonces : abonnez-vous à nos communications dès aujourd'hui.